



Guide de présentation écrite et orale de mémoire

Août 2010

Études supérieures

Direction des affaires académiques et internationales

NOTE EXPLICATIVE

Une nouvelle procédure concernant le dépôt des mémoires a été acceptée par le Conseil Académique au printemps 2009. Cette mesure obligera tous les étudiants en maîtrise recherche et doctorat à effectuer le dépôt de leur mémoire par voie électronique. La date d'entrée en vigueur de cette mesure est fixée au trimestre d'automne 2009.

Nous vous présentons la nouvelle version du ***Guide de présentation écrite et orale de mémoire***. Il s'adresse aux étudiants¹ de deuxième cycle de l'École Polytechnique de Montréal dont le programme d'études comporte la rédaction obligatoire d'un mémoire et sa présentation devant un jury. Il peut également être utile à toute personne appelée à collaborer à la réalisation ou à l'évaluation d'une thèse.

Ce guide recense les règles de présentation matérielle (1^{re} partie) auxquelles l'étudiant doit se conformer pour qu'un mémoire soit acceptable et adapté aux normes de diffusion électronique. Il présente les étapes à franchir et les procédures à suivre pour soutenir un mémoire et en assurer la diffusion par voie électronique (2^e partie). Finalement, il fournit quelques informations relatives au processus de remise du diplôme (3^e partie). Le lecteur est par ailleurs invité à consulter les liens hypertextes présentant des exemples et des formulaires appropriés à l'une ou l'autre des étapes à franchir.

Nous espérons que ce guide pourra répondre à toutes les questions que vous vous posez et qu'il constituera un outil déterminant dans la réalisation et l'achèvement d'un mémoire.

PROCÉDURE DE DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET FEUILLE DE STYLE

Pour vous assister dans le dépôt électronique de la version définitive de votre mémoire, nous vous invitons à consulter la [marche à suivre](#). Nous vous référons également à l'article 2.3.1 du présent document.

Pour vous guider dans la mise en forme de votre mémoire, une feuille de style est mise à votre disposition. Si vous avez déjà entamé la rédaction de votre mémoire, nous vous recommandons fortement de l'utiliser. Si vous commencez la rédaction de votre mémoire, l'utilisation de la [feuille de style est obligatoire](#).

¹ En vue de simplifier la lecture de ce guide, la forme masculine est employée pour désigner aussi bien le féminin que le masculin.

TABLE DES MATIÈRES

NOTE EXPLICATIVE	ii
PROCÉDURE DE DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET FEUILLE DE STYLE	ii
PREMIÈRE PARTIE	
PRÉSENTATION MATÉRIELLE.....	1
1.1 Longueur de l'ouvrage	1
1.2 Langue du mémoire	1
1.2.1 Choix de la langue	1
1.2.2 Qualité de la langue	1
1.3 Ordre et contenu des parties.....	1
1.3.1 Page de titre	2
1.3.2 Identification des membres du jury.....	2
1.3.3 Dédicace (F)	2
1.3.4 Remerciements (F)	2
1.3.5 Résumé.....	2
1.3.6 <i>Abstract</i>	2
1.3.7 Condensé en français (F)	2
1.3.8 Table des matières	3
1.3.9 Liste des tableaux.....	3
1.3.10 Liste des figures	3
1.3.11 Liste des sigles et abréviations	3
1.3.12 Autres listes (F).....	3
1.3.13 Avant-propos (F)	3
1.3.14 Introduction.....	3
1.3.15 Corps de l'ouvrage.....	3
1.3.16 Conclusion	3
1.3.17 Références ou bibliographie	4
1.3.18 Annexes (F)	4
1.4 Forme	4
1.4.1 Pagination	4
1.4.2 Mise en page.....	4
1.4.3 Marges.....	4
1.4.4 Notes de bas de page.....	5
1.4.5 Figures.....	5
1.4.6 Tableaux	5
1.4.7 Unités de mesures SI	5
1.4.8 Citations.....	6
1.4.9 Références.....	6
1.5 Respect du droit d'auteur.....	6
1.5.1 Plagiat.....	6
1.6 Présentation d'un mémoire par article(s) *	7
1.6.1 Contenu	7
1.6.2 Formats de présentation d'un mémoire par article(s)	7
1.6.3 Normes et langue de rédaction.....	7
1.6.4 Coauteurs.....	8

DEUXIÈME PARTIE	
PROCÉDURES	9
2.1 Procédures préalables à la présentation orale	9
2.1.1 Dépôt initial du mémoire	9
2.1.2 Délai	9
2.1.3 Composition et nomination du jury d'examen du mémoire	9
2.1.4 Rôles du jury et du président du jury	9
2.1.5 Évaluation préliminaire à la présentation orale	10
2.1.5.1 <i>Rapports des examinateurs</i>	10
2.1.5.2 <i>Décision préalable à la présentation orale</i>	10
2.1.5.3 <i>Corrections avant la présentation orale</i>	10
2.1.5.4 <i>Date et annonce de la présentation orale</i>	10
2.2 Présentation orale	10
2.2.1 Déroulement de la présentation orale.....	10
2.2.2 Verdict du jury	11
2.2.3 Corrections après la présentation orale.....	11
2.2.4 Recommandation spéciale du jury.....	11
2.3 Dépôt final du mémoire	11
2.3.1 Dépôt électronique	11
2.4 Conservation, reproduction et diffusion des mémoires	12
2.4.1 PolyPublie	12
2.4.2 Portail Thèses Canada et Proquest Dissertations and Theses	12
TROISIÈME PARTIE	
REMISE DU DIPLÔME	13
3.1 Attestation officielle	13
3.2 Diplôme	13
3.3 Collation des grades	13

PREMIÈRE PARTIE

PRÉSENTATION MATÉRIELLE

Un mémoire de maîtrise doit permettre d'exposer les connaissances acquises dans un domaine donné et démontrer les aptitudes pour la recherche et la communication. Il doit de plus satisfaire à certaines normes de présentation ou de règles d'écriture. C'est pourquoi un mémoire doit être rédigé en respectant les principes généraux qui en garantissent la qualité en matière de rédaction et de composition : correction de la langue, clarté, concision, logique, ordre, unité, etc. En pratique, si le mémoire ne satisfait pas aux normes répertoriées dans le présent guide, il sera refusé par le département concerné et sera remis au candidat pour que les corrections qui s'imposent y soient apportées.

1.1 Longueur de l'ouvrage

Pour éviter de traiter de ce qui n'est pas indispensable à la compréhension du mémoire, le candidat a intérêt à appliquer les principes de concision et d'unité, voire de simplicité. Ainsi, normalement, un mémoire ne devrait pas dépasser 100 pages composées à **interligne et demi** (environ 400 mots par page).

1.2 Langue du mémoire

1.2.1 Choix de la langue

Le mémoire doit être rédigé en français. Cependant, le Registrariat de l'École Polytechnique peut autoriser un candidat à présenter son mémoire en anglais en raison de ses études antérieures toutes réalisées dans une autre langue que le français ou de situations particulières justifiées par l'étudiant et appuyées par le directeur de recherche et le coordonnateur de programme d'études supérieures concernés. Dans ce cas, on doit inclure dans le mémoire un condensé en français. L'autorisation de présenter un mémoire en anglais ne dispense toutefois pas le candidat de l'obligation de maîtriser la langue française, étant donné que, normalement, le mémoire doit être présenté en français (voir l'[article 5.5](#) des Règlements généraux des études supérieures).

1.2.2 Qualité de la langue

Le candidat doit adopter un style direct, simple et concis, éviter de recourir à la première personne du singulier et utiliser de préférence le présent de l'indicatif. Le français doit être de bonne qualité, les phrases bien structurées; on doit respecter les règles de la syntaxe, de l'orthographe et de la ponctuation et éviter d'utiliser les abréviations de façon abusive.

1.3 Ordre et contenu des parties

L'ordre des parties d'un mémoire est le suivant : page de titre, identification des membres du jury, dédicace (F)², remerciements (F), résumé, *abstract*, condensé en français³, table des matières, tableaux, liste des figures, liste des sigles et abréviations, autres listes (F), avant-propos (F), introduction, corps de l'ouvrage, conclusion, références ou bibliographie, et annexes (F).

² (F): signale une partie facultative.

³ Obligatoire uniquement pour les mémoires rédigés en anglais.

1.3.1 Page de titre

La [page de titre](#) est la première page du document. Même si le mémoire est rédigé en anglais, la page de titre doit être composée en français, sauf le titre lui-même, bien sûr. Le titre doit être précis, car il servira à cataloguer l'ouvrage : il doit identifier avec précision le sujet de la recherche et la discipline traitée; il doit être complet, mais bref. En général, un titre comprend une dizaine de mots.

Le titre et le contenu de l'ouvrage sont protégés légalement par la mention du droit d'auteur qui apparaît à la suite du symbole ©. Si ce droit d'auteur est partagé par plusieurs personnes, celles-ci doivent déposer au Registrariat une attestation signée par chacune d'elles.

1.3.2 Identification des membres du jury

La [page d'identification des membres du jury](#) suit immédiatement la page de titre.

1.3.3 Dédicace (F)

La dédicace est un hommage que l'auteur souhaite rendre à une ou plusieurs personnes de son choix.

1.3.4 Remerciements (F)

Grâce aux remerciements, l'auteur attire l'attention du lecteur sur l'aide que certaines personnes lui ont apportée, sur leurs conseils ou sur toute autre forme de contribution lors de la réalisation de son mémoire. Le cas échéant, c'est dans cette section que le candidat doit témoigner sa reconnaissance à son directeur de recherche, aux organismes dispensateurs de subventions ou aux entreprises qui lui ont accordé des bourses ou des fonds de recherche.

1.3.5 Résumé

Le résumé est un bref exposé du sujet traité, des objectifs, des hypothèses émises, des méthodes expérimentales utilisées et de l'analyse des résultats obtenus. On y présente également les principales conclusions de la recherche ainsi que ses applications éventuelles. **En général, un résumé ne dépasse pas trois pages.**

Le résumé doit donner une idée exacte du contenu du mémoire. Ce ne peut pas être une simple énumération des parties du mémoire, car il doit faire ressortir l'originalité de la recherche, son aspect créatif et sa contribution au développement de la technologie ou à l'avancement des connaissances en génie et en sciences appliquées. Un résumé ne doit jamais comporter de références ou de figures.

1.3.6 Abstract

L'*abstract* est obligatoire. Ce doit être une traduction anglaise fidèle et de qualité du résumé français et non une traduction littérale.

1.3.7 Condensé en français (F)

Dans le cas d'un mémoire rédigé en anglais, il est souhaitable, mais facultatif, d'inclure un condensé en français. **En général, ce condensé compte environ sept pages.** Le condensé doit être suffisamment complet pour que le lecteur comprenne les objectifs, prenne connaissance des étapes de la recherche, des résultats et des analyses, et qu'il saisisse la portée du mémoire et comprenne les principales conclusions, ainsi que les applications ou les recommandations.

1.3.8 Table des matières

La table des matières comprend, selon leur ordre d'apparition dans l'ouvrage, la mention de toutes les divisions de premier, deuxième et troisième ordre, c'est-à-dire la mention des titres de chapitres, de sections et de sous-sections. Pour plus de clarté, on peut parfois ajouter un quatrième ordre, celui correspondant aux paragraphes; il est cependant recommandé d'éviter de recourir à ce quatrième palier.

Les mentions des titres des chapitres, sections et sous-sections dans la table des matières doivent être identiques en tous points aux titres de ces parties dans le mémoire; elles doivent être présentées dans le même ordre et sans interruption dans leur suite logique.

1.3.9 Liste des tableaux

La liste des tableaux comporte les numéros des tableaux ainsi que leur titre complet.

1.3.10 Liste des figures

La liste des figures comporte les numéros des figures ainsi que leur titre complet.

1.3.11 Liste des sigles et abréviations

La liste des sigles et abréviations présente, dans l'ordre alphabétique, les sigles et abréviations utilisés dans le mémoire ainsi que leur signification.

1.3.12 Autres listes (F)

Les autres listes peuvent comprendre les listes des planches, des photographies, des cartes, comportant leur numéro ainsi que leur titre complet.

1.3.13 Avant-propos (F)

Dans l'avant-propos, on rappelle les raisons sous-jacentes au choix du sujet de recherche ou de la manière dont il a été traité. On peut également y situer le mémoire dans le contexte de la discipline.

1.3.14 Introduction

Dans l'introduction, on présente le problème étudié et les buts poursuivis. L'introduction permet de faire connaître le cadre de la recherche et d'en préciser le domaine d'application. Elle fournit les précisions nécessaires en ce qui concerne le contexte de réalisation de la recherche, l'approche envisagée, l'évolution de la réalisation. En fait, l'introduction présente au lecteur ce qu'il doit savoir pour comprendre la recherche et en connaître la portée.

L'introduction peut également comporter une brève revue historique et bibliographique du sujet; si cette revue est trop volumineuse, le directeur de recherche peut demander de la présenter dans un chapitre distinct.

1.3.15 Corps de l'ouvrage

Le corps de l'ouvrage est la partie principale du mémoire. On y présente le développement théorique ou mathématique, la méthodologie et la conception de l'expérimentation, les mesures, les résultats et leur analyse, en plus de la discussion scientifique nécessaire.

1.3.16 Conclusion

La conclusion permet de mettre l'accent sur les contributions du mémoire à l'avancement des connaissances et au développement des technologies, tout en identifiant ses limites et ses contraintes. Elle permet également d'identifier de nouvelles voies de recherche.

1.3.17 Références ou bibliographie

Il faut bien faire la distinction entre liste de références et bibliographie. La bibliographie recense l'ensemble des livres, documents, communications et articles scientifiques relatifs à un sujet donné, que l'on ait ou non consulté ces ouvrages lors de son travail. Quant à la liste de références, elle recense **l'ensemble des ouvrages consultés** au cours de la recherche et auxquels on fait référence dans le texte.

En général, les travaux de recherche universitaires exigent une recension bibliographique exhaustive. Il arrive toutefois qu'un mémoire ne comporte qu'une liste de références.

1.3.18 Annexes (F)

Bien que nécessaires à la compréhension du travail de recherche, certains documents peuvent alourdir le texte. Il est donc préférable de les présenter en annexe et de les séparer les uns des autres par des pages de titre appropriées.

1.4 Forme

Le mémoire doit être conforme aux normes de présentation explicitées ci-après. Il pourra ainsi être diffusé sous forme électronique en fonction des règles établies. Les principaux aspects considérés sont la pagination, la mise en page, les marges, les notes de bas de page, les figures, les tableaux, les unités de mesure SI, les citations et les références.

1.4.1 Pagination

Toutes les pages comptent dans la séquence de pagination.

Les pages qui précèdent l'introduction sont numérotées en chiffres romains; toutefois, la page de titre et la page d'identification du jury sont comptées, mais ne sont pas numérotées. Les numéros apparaissent sur toutes les autres pages depuis la page iv jusqu'à la page précédant l'introduction.

Par la suite, toutes les pages sont numérotées en chiffres arabes, depuis la première page de l'introduction, où le compte recommence à un, jusqu'à la fin, y compris les pages des annexes.

Il faut numéroter les pages dans le coin supérieur droit; les numéros sont placés à 1,25 cm du haut de la page et alignés avec le côté droit du texte. Il n'y a ni tiret ni point avant ou après le numéro de page.

Les pages numérotées doivent l'être conformément à ces normes selon l'ordre séquentiel croissant.

1.4.2 Mise en page

Dans un contexte de diffusion électronique, le texte du mémoire doit être composé à **interligne et demi**. L'uniformité des caractères est requise tout au long du texte. Si votre rédaction est déjà commencée, il est fortement recommandé d'utiliser la [feuille de style](#) afin de s'assurer d'une mise en page conforme et uniformisée. Si vous commencez la rédaction, elle est obligatoire.

1.4.3 Marges

Les marges des pages doivent être de **2,5 cm** sur les quatre côtés.

1.4.4 Notes de bas de page

Pour présenter une note de bas de page, il faut respecter la marge de 2,5 cm en dessous de cette note. La note est séparée du texte par une ligne d'environ 50 mm et elle peut être composée en caractères plus petits que ceux du texte. La note⁴ en bas de la présente page est fournie à titre d'exemple.

1.4.5 Figures

Il faut identifier chaque figure (schéma, croquis, photographie, diagramme, graphique et autre illustration) par un titre. Ce titre, situé sous la figure, est précédé du mot « Figure » et d'un numéro d'identification double en chiffres arabes : le premier chiffre est le chiffre du chapitre, le deuxième indique l'ordre d'apparition de la figure dans ce chapitre (ex. : Figure 3.4 identifie la 4^e figure du chapitre III). La légende suit directement cette identification. Les illustrations doivent être très claires et, dans la mesure du possible, les caractères des mots qu'elles contiennent doivent avoir plus d'un millimètre de hauteur, ce qui facilite la lisibilité des reproductions par photocopie.

La réduction d'une figure ne doit entraîner aucune perte d'information. C'est pourquoi il est recommandé que l'original soit composé à l'encre noire opaque et que les notes, caractères et symboles soient lisibles.

Au lieu d'utiliser des couleurs qui peuvent créer une confusion entre les divers tons gris au moment de la reproduction ou de la photocopie, il est préférable d'utiliser des symboles ou des hachures diversement denses et orientées. Dans tous les cas, il faut bien sûr respecter les marges (voir l'article 1.4.3).

Les figures doivent être placées dans le même sens que le texte principal, soit dans le sens le plus étroit de la page.

1.4.6 Tableaux

Il faut identifier chaque tableau par un titre. Ce titre, situé au-dessus du tableau, est précédé du mot « Tableau » et d'un numéro d'identification double en chiffres arabes (voir l'article 1.4.5 : les normes relatives aux titres des figures concernent également les titres des tableaux). Il n'y a pas de légende après le titre d'un tableau, c'est dans le texte qu'il faut fournir les explications appropriées.

On doit là encore respecter les marges (voir l'article 1.4.3). Si un tableau occupe plus d'une page, il faut en répéter l'identification (tableau, numéro, titre) sur la page suivante et ajouter le mot « suite » entre parenthèses. Toutefois, pour éviter d'insérer de longs tableaux dans le texte, il est recommandé de placer en annexe tout tableau trop volumineux.

1.4.7 Unités de mesures SI

Il faut exprimer toutes les valeurs numériques à l'aide des unités du [Système international d'unités \(SI\)](#). Cette règle concerne non seulement les unités courantes, comme « g » ou « kg », mais également toutes les autres unités de mesure, y compris celles relatives aux heures, dates, monnaies, etc. Il faut aussi utiliser la virgule décimale et non le point. Toutefois, en cas de nécessité, on peut ajouter les conversions des valeurs en unités du système impérial entre parenthèses, immédiatement après les valeurs exprimées en unités SI.

⁴ Les notes de bas de page doivent être aussi brèves que possible.

1.4.8 Citations

Il faut insérer les citations courtes entre guillemets directement dans le texte. En ce qui concerne les citations de plus de trois lignes, il faut les dégager du texte et les présenter en retrait et à simple interligne.

Lorsqu'on cite un auteur, il faut le faire dans sa langue d'origine. On peut toutefois rapporter ses propos dans ses propres mots, en incluant la référence; dans ce cas, il ne s'agit pas d'une citation à proprement parler.

1.4.9 Références

Le développement d'une idée ou d'une recherche est toujours basé sur les résultats et les conclusions de travaux antérieurs. La démarche entreprise dans un mémoire de maîtrise par les lectures, expériences et conclusions doit être reflétée dans la liste de références ou la bibliographie.

Cette liste de références ou bibliographie :

permet de démontrer la connaissance du sujet ou du domaine de recherche;

permet de reconnaître les personnes qui ont développé les idées sur lesquelles la recherche est appuyée;

permet au lecteur de repérer les ouvrages consultés lors de la recherche.

Dans la liste de références, il faut répertorier chacun des ouvrages cités dans le texte. Plusieurs disciplines ont des exigences particulières en ce qui concerne les références: ce qui convient à l'une peut ne pas convenir à l'autre. Il faut donc se soumettre à ces exigences, le cas échéant.

Toutefois, quel que soit le type des références, il faut toujours les présenter de manière uniforme, complète et intelligible. Un [Guide de présentation des citations et des références bibliographiques](#) a été préparé par la Bibliothèque.

1.5 Respect du droit d'auteur

La Loi sur le droit d'auteur doit être respectée lors de la rédaction du mémoire. La Loi sur le droit d'auteur s'applique autant aux publications imprimées qu'aux publications électroniques, gratuites ou non. L'étudiant peut inclure dans son mémoire, sans enfreindre la Loi sur le droit d'auteur, un extrait raisonnable d'une publication d'un autre auteur. Il doit aussi inclure une référence à cet extrait dans son mémoire.

Lorsqu'un extrait plus important est reproduit dans le mémoire, l'étudiant doit obtenir la permission écrite du titulaire des droits d'auteurs et inclure cette permission dans son mémoire. La reproduction complète d'un article publié ou accepté pour publication nécessite les permissions écrites de tous les coauteurs et de l'éditeur. Ces permissions doivent être incluses dans le mémoire.

La Loi sur le droit d'auteur ne définit pas ce qui constitue un « extrait raisonnable ». En cas de litige, la question sera réglée par les tribunaux. Il est donc préférable, en cas de doute, d'obtenir la permission du détenteur du droit d'auteur.

1.5.1 Plagiat

Quiconque ne respecte pas la directive sur les droits d'auteur se rend coupable de plagiat. Les règlements généraux des études supérieures prévoient la révocation de la candidature de tout étudiant qui commet un plagiat ou une fraude, ou l'invalidation du diplôme si ce

plagiat ou cette fraude est décelé(e) après l'obtention du diplôme (voir l'[article 11](#) des Règlements généraux des études supérieures).

1.6 Présentation d'un mémoire par article(s) *

La présentation d'un mémoire par article(s) constitue une solution de remplacement à la présentation habituelle d'un mémoire de maîtrise. Avec cette formule, on peut intégrer à son mémoire un ou des articles qui ont été publiés ou soumis pour publication dans des revues avec comité de lecture reconnues dans la discipline. Les chapitres de livres ou les textes de conférences ne sont pas acceptés dans le cadre de cette formule. **Seuls les articles publiés ou soumis dans des revues avec comité de lecture sont acceptés.**

*Note : Un mémoire rédigé par article(s) devrait normalement ne comporter qu'un seul article.

On doit avoir rédigé le ou les articles pendant ses études sous la supervision de son directeur de recherche. C'est à la suite d'une entente avec ce dernier que le candidat peut déposer une demande de présentation d'un mémoire par article(s) au Registrariat à l'aide du formulaire [Présentation de mémoire ou de thèse par articles](#).

Le mémoire par article(s) doit former un tout. Ainsi, il ne s'agit pas d'une simple juxtaposition d'articles. Il est essentiel d'indiquer clairement les liens entre chaque article et la démarche qui a mené à l'incorporation de ceux-ci dans le mémoire en fonction des objectifs poursuivis. Bien que sa forme soit différente de celle du mémoire classique, il faut respecter les mêmes règles en ce qui concerne le contenu et la présentation, en tenant compte toutefois des recommandations ci-après.

1.6.1 Contenu

La partie « corps de l'ouvrage » doit contenir les éléments suivants : une introduction, une revue critique de la littérature pertinente, la démarche de l'ensemble du travail de recherche et l'organisation générale du document indiquant la cohérence des articles par rapport aux objectifs de la recherche, une discussion générale⁵, une conclusion et les recommandations, une bibliographie générale ou une liste des références constituée d'une refonte des références utilisées.

1.6.2 Formats de présentation d'un mémoire par article(s)

Deux formats de présentation sont possibles. Le premier format consiste à intégrer le ou les articles dans le corps du travail, c'est-à-dire que chacun des articles utilisés constitue un chapitre du travail et comprend les liens appropriés. Le deuxième format consiste à présenter le ou les articles en annexe, c'est-à-dire que les articles ne sont pas intégrés dans le corps du travail; ce dernier format nécessite l'incorporation, dans le corps du mémoire, d'un chapitre d'une trentaine de pages qui présente et synthétise l'ensemble des articles mis en annexe. Toutefois, dans le cas où le mémoire ne compte qu'un seul article, il est conseillé de l'intégrer dans le corps du travail. La partie III et les pages suivantes du formulaire [Présentation de mémoire ou de thèse par articles](#) donnent un exemple de chacun des deux formats de présentation d'un mémoire par article(s).

1.6.3 Normes et langue de rédaction

Si la formule choisie est celle d'articles intégrés dans le corps du travail, tout le mémoire doit être rédigé en français, sauf les articles le cas échéant, selon les normes et procédures

⁵ La discussion générale est obligatoire dans un mémoire par article(s). Cette section du mémoire ne reprend pas la discussion spécifique de chaque article, mais discute des éléments du mémoire dans son ensemble.

régulières prévues dans les guides de présentation : fonte unique, pagination continue, renumérotation des figures et des tableaux selon une séquence continue. Bref, les articles doivent être mis en forme, dans le mémoire, de telle sorte qu'on ne puisse pas les distinguer des autres chapitres d'accompagnement. Si vous avez obtenu la permission de rédiger votre mémoire en anglais, vous devez vous soumettre aux normes prévues dans la section 1.2.1.

Si la formule choisie est celle d'insérer les articles en annexe, ceux-ci peuvent être présentés selon la forme exigée par la revue à laquelle ils ont été soumis. Cependant, le texte principal doit être conforme aux normes et procédures définies dans ce guide aux sections 1.3 et 1.4.

1.6.4 Coauteurs

Dans le cas d'un article comptant plusieurs auteurs, le pourcentage estimé de votre contribution à l'article, votre statut dans l'équipe de recherche ainsi que la nature de votre contribution réelle à l'article, en ce qui a trait au contenu, doivent être précisés clairement dans la Partie II du formulaire [Présentation de mémoire ou de thèse par articles](#).

Seuls le directeur et le codirecteur du mémoire peuvent être à la fois membre du jury d'évaluation du mémoire et coauteur d'un article incorporé dans le mémoire. Les autres membres du jury ne doivent pas être coauteur d'un article incorporé dans le mémoire.

DEUXIÈME PARTIE PROCÉDURES

2.1 Procédures préalables à la présentation orale

2.1.1 Dépôt initial du mémoire

Avant d'effectuer le dépôt initial du mémoire au département, le candidat doit avoir satisfait à toutes les autres exigences de son plan d'études. Quand cela est fait, il remet à l'agent aux dossiers étudiants – études supérieures du département un nombre suffisant d'exemplaires papier de son mémoire : un pour chaque membre du jury et un pour le représentant du directeur des études supérieures.

Toutes les copies doivent être présentées dans une reliure (préférentiellement une reliure boudinée) et imprimées recto verso à interligne et demi. Une étiquette doit être apposée sur la couverture de chacune des copies à moins d'avoir une couverture transparente (acétate).

Note : Le dépôt initial du mémoire est réalisé en format papier; le dépôt final du mémoire s'effectue sous forme électronique à la suite des étapes d'évaluation par le jury et lorsque les corrections demandées par celui-ci ont été apportées au mémoire.

2.1.2 Délai

Le délai normalement observé entre le moment où le candidat dépose son mémoire en vue de son évaluation et la date de la présentation orale est en général de quatre mois.

2.1.3 Composition et nomination du jury d'examen du mémoire

Le mémoire de maîtrise est évalué par un jury composé de trois membres.

Pour qu'il puisse obtenir à temps toutes les autorisations nécessaires, le directeur de recherche devrait suggérer la composition du jury trois mois avant la date prévue de la présentation orale.

Sur proposition du coordonnateur des programmes d'études supérieures et du directeur de département, le directeur des études supérieures de l'École Polytechnique nomme les membres du jury.

Dans le cas où il y aurait désistement de l'un des membres du jury après la nomination officielle faite par le directeur des études supérieures de l'École Polytechnique, le coordonnateur des programmes d'études supérieures et le directeur de département doivent soumettre une nouvelle proposition de composition de jury pour approbation par le directeur des études supérieures.

2.1.4 Rôles du jury et du président du jury

Le jury doit se prononcer, conformément aux procédures en vigueur à l'École Polytechnique de Montréal, sur le contenu du mémoire, sa qualité, son originalité, sa cohérence et, bien sûr, la clarté et la précision de la langue.

Le rôle du jury est le même dans le cas où une demande de présentation d'un mémoire par article(s) a été acceptée. Le jury n'est lié en aucun cas par les évaluations des articles faites par le comité de lecture des revues concernées.

Le président du jury est un membre à part entière du jury et il doit se prononcer au même titre que ses collègues. Il joue par ailleurs le rôle de coordonnateur entre l'étudiant, les

autres membres du jury, le directeur de recherche et le directeur du département. C'est le directeur du département qui assure la liaison entre les membres du jury et le Registrariat.

2.1.5 Évaluation préliminaire à la présentation orale

2.1.5.1 Rapports des examinateurs

L'agent aux dossiers étudiants – études supérieures du département fait parvenir à chacun des membres du jury une copie du mémoire accompagnée du formulaire *Rapport de l'examineur d'un mémoire de maîtrise ou d'une thèse de doctorat*, qu'ils doivent utiliser pour transmettre leur évaluation. Chaque examinateur, à l'exception du directeur de recherche, fait parvenir son rapport écrit au directeur du département. Ces rapports individuels sont ensuite transmis au président du jury; ils sont également déposés dans le dossier du candidat.

2.1.5.2 Décision préalable à la présentation orale

Après avoir évalué le mémoire, le jury peut le recommander en vue de la présentation ou en demander la révision dans un délai inférieur à six mois. Cette décision doit être prise à la majorité.

Si le mémoire est jugé inacceptable et si cette évaluation fait l'unanimité des membres du jury, la candidature est révoquée. Le président du jury transmet la décision prise au directeur du département.

2.1.5.3 Corrections avant la présentation orale

Le candidat doit apporter les corrections mineures suggérées par les examinateurs avant la présentation.

Lorsque le jury exige d'un candidat des corrections majeures avant la présentation, il lui indique en général le délai accordé pour apporter les corrections. Normalement, ce délai n'excède pas six mois. Une fois que le candidat a effectué les corrections majeures, il doit déposer une nouvelle version de son mémoire selon les indications spécifiées à l'article 2.1.1.

2.1.5.4 Date et annonce de la présentation orale

Si la décision préalable à la présentation est positive, le directeur du département fixe la date de présentation du mémoire et en annonce la tenue.

La présentation est publique; le directeur de département peut néanmoins, après recommandation du jury, en décider autrement.

L'avis de présentation du mémoire doit faire l'objet d'un affichage adéquat. La présentation a normalement lieu un mois après la réception de la recommandation positive du jury.

2.2 Présentation orale

2.2.1 Déroulement de la présentation orale

En général, la présentation est de 30 à 45 minutes, assortie ou non de documents visuels. Le candidat doit y mettre en évidence ses objectifs, la méthodologie adoptée et les principales conclusions de sa recherche. De plus, il doit situer son travail dans le cadre plus général de son domaine d'étude et terminer son exposé en mettant l'accent sur les questions demeurées sans réponse ou qui débouchent sur de nouvelles voies de recherche.

Après son exposé, les membres du jury et l'auditoire posent au candidat les questions qu'ils jugent appropriées. Ensuite, les membres du jury se retirent pour délibérer.

2.2.2 Verdict du jury

Après la présentation, le jury rend son verdict sur le formulaire *Rapport du jury d'examen de mémoire de maîtrise*. Le mémoire peut ainsi être accepté ou recommandé avec des modifications mineures. Dans certains cas, si les modifications souhaitées sont majeures, le jury peut différer sa décision. Le mémoire peut par ailleurs être jugé inacceptable, auquel cas la candidature est révoquée. Le verdict du jury doit refléter l'opinion de la majorité des membres et est sans appel.

2.2.3 Corrections après la présentation orale

Même lorsque le mémoire du candidat est accepté avant son dépôt final au département, il doit apporter les corrections mineures spécifiées par les examinateurs.

Lorsque le jury exige d'un candidat des corrections majeures après la présentation, il ajourne son verdict et reporte sa décision. La décision rendue au terme de cette étape est sans appel.

2.2.4 Recommandation spéciale du jury

Les membres du jury peuvent recommander le mémoire pour soumission au concours des meilleurs mémoires ou de la meilleure thèse de l'École Polytechnique. Les critères d'évaluation pour recommander le mémoire sont alors :

la qualité du contenu scientifique;

l'originalité;

la pertinence du travail à des applications d'intérêt pour le génie;

l'impact potentiel dans le domaine de la recherche;

les retombées économiques;

la qualité de la présentation.

Le concours se termine le 31 août de l'année académique.

2.3 Dépôt final du mémoire

2.3.1 Dépôt électronique

Le président du jury s'assure que les corrections demandées par le jury ont été effectuées.

L'étudiant doit alors fournir sous forme électronique la version définitive (dépôt final) de son mémoire à l'agent aux dossiers étudiants – études supérieures du département concerné qui, à la suite de vérifications, le fera parvenir au Registrariat.

Pour déposer électroniquement son mémoire, l'étudiant doit suivre la [marche à suivre](#) pour le dépôt des mémoires et thèses.

L'agent aux dossiers étudiants – études supérieures du département et le Registrariat s'assurent que le mémoire est conforme aux normes en vigueur. Si certaines normes ne sont pas respectées, l'étudiant sera appelé à effectuer les modifications nécessaires.

2.4 Conservation, reproduction et diffusion des mémoires

2.4.1 PolyPublie

Conformément à la politique en matière de droits d'auteur de l'École, l'étudiant demeure le détenteur des droits d'auteur sur son mémoire. Pour sa part, l'École souhaite assurer une diffusion aussi large que possible des mémoires de ses étudiants. L'étudiant est donc invité à remplir le formulaire [Licence non exclusive pour mémoire ou thèse](#) qui autorise l'École à reproduire et à diffuser son mémoire. Le mémoire sera par la suite conservé dans le dépôt institutionnel de PolyPublie, un serveur exploité par la Bibliothèque et le Service informatique. Il sera par la suite rendu accessible au grand public une fois le diplôme décerné.

2.4.2 Portail Thèses Canada et Proquest Dissertations and Theses

L'École Polytechnique de Montréal participe au programme de Thèses Canada sous la responsabilité de Bibliothèque et Archives Canada. Ce programme a pour but d'assurer la conservation des thèses et mémoires produits au Canada et de faciliter l'accès à ces documents par la communauté des chercheurs à travers le monde. L'étudiant est invité à remplir le formulaire [Licence non exclusive pour mémoire ou thèse](#) qui autorise Bibliothèque et Archives Canada ainsi que son entrepreneur, la compagnie Proquest, à reproduire et à diffuser son mémoire. La Bibliothèque de Polytechnique fera alors parvenir le mémoire à Proquest qui en fera une reproduction de qualité archivistique sur microfiches. Proquest inscrira ensuite le mémoire dans sa banque de données Dissertations and Theses et permettra aux abonnés à cette banque de consulter le mémoire en format électronique. Le mémoire sera aussi repérable et accessible par le grand public à partir de la banque Amicus de Bibliothèque et Archives Canada.

Des copies du mémoire sur microfiches seront aussi conservées par Proquest, Bibliothèque et Archives Canada et la Bibliothèque de Polytechnique.

TROISIÈME PARTIE REMISE DU DIPLÔME

3.1 Attestation officielle

Le Registrariat peut émettre une attestation officielle faisant foi de l'obtention du grade de Maîtrise ès sciences appliquées (M.Sc.A.) ou de Maîtrise en ingénierie (M.Ing.) dans la mesure où le candidat est en règle avec la direction du Service des finances. Compte tenu du fait que l'émission du diplôme peut prendre plusieurs mois, le Registrariat peut émettre cette attestation dès qu'il reçoit le rapport du jury d'examen d'un mémoire de maîtrise et les exemplaires corrigés du mémoire.

3.2 Diplôme

Lorsqu'un candidat a terminé un programme de maîtrise, l'Université de Montréal et l'École Polytechnique lui remet un diplôme qui fait état du programme suivi et lui confère le grade de Maîtrise ès sciences appliquées (M.Sc.A.) ou de Maîtrise en Ingénierie (M.Ing.).

Le diplôme obtenu est daté de la date de délibération du Comité exécutif de l'Université de Montréal. Quelle que soit la date de délivrance de leur diplôme, pourvu qu'ils respectent les délais prévus au point 3.3, tous les diplômés sont invités à la cérémonie de la collation annuelle des grades, qui a lieu en juin.

3.3 Collation des grades

Si le candidat désire participer à la cérémonie de collation des grades de l'année en cours, il est nécessaire que le rapport du jury d'examen du mémoire de maîtrise qui l'a évalué parvienne au Registrariat dans les délais prescrits. Pour plus de sûreté, néanmoins, le candidat a intérêt à tout mettre en œuvre pour que le dépôt final de son mémoire soit effectué avant cette date.